

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil municipal a décidé :

- d'autoriser la signature d'un contrat de bail pour l'occupation d'un logement communal,
- de prolonger jusqu'au 6 novembre le contrat de l'agent affecté à l'entretien des mobil-homes au camping du Cadoret, sur la base d'une durée hebdomadaire de 3/35^{ème},
- d'engager la procédure de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité par la Sous-Préfecture,
- d'adopter le même niveau de taxation à l'occasion du remplacement de la taxe sur les fournitures d'électricité par la taxe communale sur la consommation finale d'électricité,
- d'attribuer à l'association les "Arts fous" une subvention complémentaire de 2.000 euros pour lui permettre d'équilibrer son budget, décision qui sera prise en compte lors de l'attribution des subventions pour 2012,
- de proposer, pour faire partie de la future Commission intercommunale des impôts directs, le nom de deux électeurs fourasins, déjà impliqués au sein de la Commission communale, Messieurs Daniel BOINET et Jacques BILLET,
- d'accepter le principe du prêt gratuit du tivoli aux associations fourasines qui en feraient la demande, moyennant le versement d'une caution de 500 euros,
- de valider le dispositif d'aide mis en place par le département pour la destruction des nids de frelons asiatiques et comportant l'implication des services de la Mairie,
- de solliciter l'aide européenne, à hauteur de 82 %, pour les travaux de mise en état du site de la Source du Paradis, soit une subvention de 17.317 euros pour un montant de travaux de 21.118,50 euros hors taxes,
- de solliciter une aide du Ministère de l'Intérieur pour parfaire le financement des travaux d'aménagement du front de mer Ouest dont le montant estimé s'élève à 1.691.610 euros hors taxes,
- de solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues auprès de l'ADEME, de la région et du département, pour la réfection de la chaufferie de l'école élémentaire faisant appel à un chauffage par granulats de bois (aide de l'ordre de 40 % sur un montant estimé à 129.000 euros hors taxes),

- de donner un avis favorable à l'institution d'un fonds de concours communautaire venant aider les communes pour l'entretien de leur voirie communale ; à ce titre, pour 2011, la commune de Fouras recevra la somme de 13.837 euros,
- de préciser la surface de la parcelle acquise à Mme ANTOINE, route de l'Espérance, à la demande du notaire chargé de la rédaction de l'acte : la surface est de 1317 m² et conduit à un prix d'achat de 6.585 euros,
- de procéder à l'achat de l'immeuble de la Poste, au prix, conforme à l'avis des Domaines, de 320.000 euros, bien vendu partiellement occupé par le bureau de la Poste selon un bail de 6 ans et un loyer annuel de 9.083 euros,
- d'approuver, à l'issue d'une longue période de gestation, le Plan Local d'Urbanisme, P.L.U., qui deviendra opposable après exécution des formalités de publicité (2 voix contre : Mme DROUAUD, M. BERRET),
- de reconduire, en accompagnement de la révision du P.L.U., les droit de préemption urbain et droit de préemption urbain renforcé applicables aux zones U et AU du P.L.U.,
- d'autoriser la signature d'un avenant au marché conclu avec le bureau d'études EREA, chargé de la révision du P.L.U. depuis 2002, venant solder les honoraires dus à ce cabinet ; le montant de l'avenant est de 15.100 euros hors taxes et fait passer le montant du marché à 63.447,00 euros hors taxes,
- d'émettre un avis défavorable au projet de parc naturel marin au regard des différents motifs d'inquiétude que ce projet soulève.

Fouras le 5 octobre 2011,

Le Maire,

Sylvie MARCILLY